



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 mai 2016

L'an deux mille seize, le vingt-six mai à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....31
Votants.....35

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Anne GAUTRAND, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEAUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame ORCEL

Délibération numéro :
2016/106
Théâtre de la Maison du
Peuple : tarifs billetterie, bar
et location du théâtre
2016-2017

ETAIENT EXCUSES : Laaziza HELLI pouvoir à Nicolas LEFEVERE, Bernard SOULIE pouvoir à Bernard NIEL , Emmanuelle GAZEL pouvoir à Michel DURAND, Nadine TUFFERY pouvoir à Albine DALLE

ETAIENT ABSENTS : /

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Paul DARDE, Directeur du Pôle projets urbains et aménagements de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : mercredi 1er juin 2016, que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 20 mai 2016.
Le Maire



Vu la délibération n°2015/037 du 2 avril 2015 proposant une augmentation des tarifs du Théâtre de la Maison du Peuple de Millau,

Considérant que la Ville de Millau poursuit une politique culturelle en matière de spectacle vivant par une programmation de spectacles vivants au Théâtre de la Maison du Peuple,

Considérant que le Théâtre de la Maison du Peuple de la ville de Millau poursuit son travail de conquête des publics par une programmation pluridisciplinaire et diversifiée. La Ville s'engage à proposer une politique tarifaire adaptée, en corrélation avec l'offre artistique proposée tout au long de la saison et la sociologie des habitants du territoire ciblée par la structure,

Considérant que le Théâtre de la Maison du Peuple enrichit son programme par la diversité des propositions des associations et d'autres partenaires, tout au long de la saison culturelle. La Ville s'engage à trouver des formules de mises à disposition adaptées en tenant compte des charges de fonctionnement de la structure,

Considérant que le Théâtre propose une tarification selon trois catégories de prix et deux grilles de tarifications : abonnement et hors-abonnement, selon la répartition suivante et détaillée en annexe de la présente délibération :

- Tarif A : Spectacles exceptionnels dont le coût est élevé (nombre d'artistes ou renommée).
- Tarif B : Majeure partie des spectacles.
- Tarif C : Petites formes, spectacles de courte durée,

- Formule d'abonnement : Une carte nominative d'un coût de 10 euros valable sur la saison, donnant accès à une grille de tarification préférentielle sur l'ensemble des spectacles et auprès de nombreux partenaires,
- Tarif spécial pour le spectacle d'ouverture de saison de 10 € pour les adultes et 5 € pour les abonnés et les enfants de moins de 12 ans,
- Tarif spécial pour le spectacle « Pour le meilleur et pour le pire » sous chapiteau : 25 € en plein tarif, 20 € pour les abonnés et 10 € pour les enfants de moins de 12 ans.

Considérant, de plus, que la municipalité poursuit une politique de tarifs réduits, selon la répartition détaillée en annexe de délibération,

Considérant que la municipalité propose des tarifs spécifiques sur certaines actions ponctuelles propres à des événements spécifiques : ouverture de saison, accueil de spectacle sous chapiteau,

Considérant que le Théâtre propose des actions décentralisées dans le cadre des « Échappées du Théâtre en Sud-Aveyron », visant à proposer sur un territoire étendu une offre culturelle de qualité grâce aux soutiens financiers du Conseil Départemental de l'Aveyron et du Conseil Régional Midi-Pyrénées. La Ville propose ainsi des tarifs adaptés selon la répartition détaillée en annexe de délibération,

Considérant enfin qu'un service de bar et de petite restauration est proposé autour de chacune des représentations, la Ville propose des tarifs selon la répartition détaillée en annexe de délibération,

Aussi, après avis favorable de la Commission culture du 9 mai 2016, il est proposé au Conseil Municipal :

1. **D'APPROUVER** et d'adopter la tarification des droits d'entrées aux spectacles de la saison du Théâtre de la Maison du Peuple 2016/2017, de mises à disposition du Théâtre et des divers tarifs de bar et petite restauration pour la période du 1er septembre 2016 au 31 août 2017,
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à les mettre en vigueur et à signer tout document découlant de cette délibération.

Ces recettes seront versées sur le budget de la ville de Millau
TS 151 - Nature 758 et 7062

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU le jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Accusé de réception

Reçu le **31 MAI 2016**



Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE